

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 19 DECEMBRE 2019

DELIBERATION N°2019.00512

RAPPORT DE SAINT-ETIENNE METROPOLE SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE FEMMESHOMMES

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 12 décembre 2019

Nombre de membres en exercice : 112
Nombre de présents : 67
Nombre de pouvoirs : 18
Nombre de voix : 85

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Eric BARGAIN, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Lionel BOUCHER, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Viviane COGNASSE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Charles DALLARA, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Frédéric DURAND, M. Marc FAURE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Guy FRANCON, M. André FRIEDENBERG, M. Michel GANDILHON, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, Mme Christiane JODAR, M. Christian JULIEN, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Stéphanie MOREAU, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Stéphane VALETTE, Mme Anne-Françoise VIALON, M. Enzo VIVIANI

Pouvoirs :

Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
M. Pierre FAYOL NOIRETERRI donne pouvoir à M. André FRIEDENBERG,
M. Christian FAYOLLE donne pouvoir à M. Marc ROSIER,

Le 23 décembre 2019

VIA DOTELEC - iXBus

99 02-042-24620770-20191219-02019005120

DATE: 07AF-PHOMAGE : 23 décembre 2019

Mme Nicole FOREST donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
M. Luc FRANCOIS donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Pascal GONON donne pouvoir à M. Guy FRANCON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO,
Mme Corinne L'HARMET-ODIN donne pouvoir à M. Lionel BOUCHER,
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à M. Jean-Noël CORNUT,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI donne pouvoir à M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Georges ZIEGLER donne pouvoir à M. Yves PARTRAT

Membres titulaires absents excusés :

M. Henri BOUTHEON, Mme Marie-Christine BUFFARD, M. Paul CELLE,
M. Marc CHAVANNE, M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Gilles ESTABLE,
M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY,
Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Laurence JUBAN, M. Robert KARULAK,
M. Yves LECOCQ, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Pascale MARRON,
M. Yves MORAND, Mme Djida OUCHAOUA, Mme Fabienne PERRIN,
Mme Christiane RIVIERE, Mme Monique ROVERA, M. Jean-Claude SCHALK,
M. Alain SCHNEIDER, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES,
M. Alain VERCHERAND

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 19 DECEMBRE 2019

RAPPORT DE SAINT-ETIENNE METROPOLE SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE FEMMESHOMMES

La loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes prévoit un certain nombre de dispositions qui concernent directement les collectivités territoriales. L'article 1^{er} dispose que « l'État et les collectivités territoriales, ainsi que leurs établissements publics, mettent en œuvre une politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes selon une approche intégrée ».

Au titre de la compétence politique de la ville, Saint-Étienne métropole s'est dotée d'un plan d'action qui a pour ambition de lutter contre toutes formes de discriminations et de promouvoir l'égalité de traitement sur le territoire. Ce plan d'action repose sur les objectifs suivants :

- soutenir les initiatives locales de lutte contre les discriminations ;
- conseiller les communes sur les obligations réglementaires de la lutte contre les discriminations ;
- développer les transferts d'expérience et les échanges de bonnes pratiques en faisant connaître le principe d'égalité des chances et d'accès aux droits ;
- sensibiliser et accompagner les acteurs de l'éducation et de la jeunesse sur les questions de laïcité.

Par délibération du 30 juin 2015, le Conseil communautaire a approuvé le Contrat de ville 2015-2020 de Saint-Etienne Métropole avec une intervention structurée autour de 3 piliers :

- Renforcer le développement social du territoire et accompagner l'autonomie de ses habitants ;
- Améliorer le cadre de vie des habitants des territoires prioritaires de l'agglomération ;
- Développer l'activité économique et favoriser l'emploi.

Par délibération du Conseil communautaire du 29 juin 2017, un 4^{ème} pilier a été intégré par avenant au Contrat de ville portant sur la thématique « laïcité valeurs de la République, Lutte contre les discriminations ». L'inscription de cette orientation stratégique dans le Contrat de ville a permis d'accentuer les actions en faveur de la lutte contre les discriminations et de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes.

L'article 61 de la loi 4 août 2014 prévoit l'établissement d'un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, dont le contenu et les modalités de présentation sont fixés par le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015.

Le rapport de Saint-Etienne Métropole sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes est annexé à la présente délibération. Ce rapport apporte des précisions sur les actions mises en œuvre par Saint-Etienne Métropole, il porte en particulier sur :

- le programme d'action conduit dans le cadre du Contrat de ville ;
- l'organisation et les actions conduites dans le cadre des « semaines de l'égalité » ;

- la situation comparée en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de Saint-Etienne Métropole en tant qu'employeur.

Le Conseil Métropolitain prend acte du rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes de Saint-Etienne Métropole.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU